

Délibération

n° 2026-18

Objet : Rapport annuel d'activité 2025

Séance du : 27 avril 2026

Président de séance : Philippe LOCATELLI

Date de la convocation : 17 avril 2026

Secrétaire de séance : Sophie LUTZ

Nombre de membres titulaires en exercice le jour de la séance : 35

	Présent(e)	Représenté(e) par	Excusé(e) donne pouvoir à	Excusé(e)
	22	0	3	10
<u>Collège représentant les communes affiliées</u>				
LOCATELLI Philippe,	X			
DI FOLCO Catherine,	X			
COMBET Damien,	X			
LUTZ Sophie,	X			
STARON Catherine,	X			
REVELLIN Gérard,	X			
BRUNEAU Nathalie,	X			
MICHAUD Maryse,	X			
ARCOS Sébastien,	X			
ASTRE Joëlle,	X			
BALDIVIA Dominique,				X
BALLESIO Pierre,	X			
DECHAMPS Véronique,				X
FARNOS René,	X			
FRESSYNET Pierre,			X C. STARON	
GALLET Christian,	X			
GAVAULT Yves,	X			
ODO Xavier	X			
PERRUSSEL-BATISSE Josée				X
TISSOT Philippe	X			
VINCENT Max	X			
<u>Collège représentant les établissements publics affiliés</u>				
ZANNETTACCI Pierre-Jean	X			
DUTHEL Gilles	X			
MALOSSE Daniel				X

Présent(e) Représenté(e) Excusé(e) Excusé(e)
par donne pouvoir à

<u>Collège représentant les communes non affiliées</u>				
BOSETTI Laurent				X
GLÜCK Olivier				X
CORSALE Doriane				X
<u>Collège représentant les établissements publics non affiliés</u>				
PUBLIÉ Martine	X			
BOULARD Valérie			X C. DI FOLCO	
<u>Collège représentant la Métropole de Lyon et le Département du Rhône</u>				
ARTIGNY Bertrand				X
KHELIFI Zémorda				X
Pascale CHAPOT	X			
<u>Collège représentant la Région Auvergne Rhône-Alpes</u>				
MOROGÉ Jérôme				X
PACCAUD Mickael	X			
CRUZ Sophie			X S. ARCOS	

Était excusée madame Noëlle SCARAFIA, Responsable du SGC BRON.

Ont assisté à cette réunion :

Olivier DUCROCQ, Directeur général des services
Philippe GÉRARD, Directeur général adjoint
Guillaume GONON, Directeur du pôle Santé
Laurence MARLIER-CANNATA, Directrice du pôle Appui aux collectivités

Conformément à l'article 27 alinéa 5 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion, le Président présente au conseil d'administration le rapport annuel d'activité de l'établissement pour l'année 2025.

Ce rapport, qui réunit les données relatives à l'activité de l'ensemble des services, fait l'objet d'une présentation détaillée permettant aux membres du conseil d'administration d'appréhender l'ensemble des missions assurées pendant l'exercice 2025 et d'obtenir tout complément d'information suite aux questions posées.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Article 1 : d'approuver le rapport annuel d'activité 2025 de l'établissement annexé.

Fait à Sainte Foy-lès-Lyon
Le 27 avril 2025
Le Président,




Philippe LOCATELLI